

## Un plan jeunes ambitieux mais insuffisant contre la précarité

Sur les 100 milliards d'euros du plan France Relance, 6,5 milliards d'euros sont consacrés spécifiquement aux jeunes. Mises en œuvre sur deux ans, ces mesures visent à soutenir l'arrivée prévue de près de 800 000 jeunes sur le marché du travail en septembre 2020 face à la destruction de 800 000 emplois prévue d'ici la fin de l'année. Le plan jeunes représente un financement massif. Ses mesures couvrent une large palette de situations et vient à répondre à des besoins de soutien immédiats. Toutefois, son manque d'articulation avec le reste du plan de relance interroge et l'absence d'un filet de sécurité ne permettra pas à de nombreux jeunes d'éviter de basculer dans la pauvreté.

### Un plan jeunes ambitieux

Composante du plan de relance, le plan jeunes (plan « 1 jeune, 1 solution ») vise en particulier à amortir le mieux possible une arrivée massive de jeunes diplômés sur le marché du travail dans un contexte économique difficile alors que les caractéristiques de la situation des jeunes sur le marché du travail sont les suivantes :

- L'arrivée de 700 000 à 800 000 jeunes diplômés sur le marché du travail à la rentrée 2020 intervient dans un contexte d'incertitude économique et de dégradation de la situation sanitaire. Le marché du travail est à la peine et la destruction de 900 000 emplois est prévue fin 2020 par rapport à 2019 (source : Unédic).
- Le nombre de jeunes « sans emploi, ni en éducation et ni en formation » (les [NEETs](#)) a baissé depuis plusieurs années mais reste toujours très important et s'élèverait à près de 950 000 personnes. En 2018, près de la moitié de ces NEETs sont chômeurs (au sens du BIT), les autres étant inactifs (source : Dares).
- Il n'existe [pas de sur-chômage des jeunes](#) quand on « corrige » le taux de chômage des 16-25 ans par la proportion qui n'est pas en étude (soit près d'1/3). Le diagnostic habituellement accepté de sur-chômage des jeunes est régulièrement mise en avant pour justifier des contrats ou des aides spécifiques à la jeunesse (par exemple, des baisses de cotisations sociales). Cependant, les jeunes diplômés sont caractérisés par une probabilité élevée de ne pas trouver un emploi avant 3 ou 6 mois et les jeunes peu qualifiés sont très vulnérables aux licenciements.

Le plan du gouvernement est relativement massif puisqu'il consacre 6,5 Mds € à la jeunesse sur 2 ans. Les sommes engagées se décomposent en 3,5 Mds € pour l'aide à l'embauche, 1,5 Md € pour la formation (dans le cadre du PIC), et 1,3 Md € pour l'accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi.

Le plan vise un nombre très élevé de jeunes (avec une cible de 840 000 jeunes). Sa philosophie affichée est de « *ne laisser aucun jeune de moins de 25 ans sans solution à la rentrée* ». La cible de 840 000 jeunes se décompose ainsi : un surplus de 230 000 contrats d'apprentissage (devant résulter d'une aide au recrutement en alternance de 4 000 euros pour les moins de 18 ans et 5 000 euros pour les plus de 18 ans), 100 000 places supplémentaires en service civique, 200 000 places de plus en formation et accompagnement vers des secteurs d'avenir, ainsi que 300 000 parcours d'insertion supplémentaires prévus.

A cela s'ajoute un objectif de 450 000 embauches d'ici janvier 2021 fondé sur l'aide à l'embauche des moins de 26 ans. Les entreprises bénéficieront de cette aide de 4 000 euros pour un an (1 000 euros

par trimestre) pour tout recrutement, effectué d'ici fin janvier 2021, d'un jeune de moins de 26 ans avec un contrat d'au moins 3 mois et rémunéré jusqu'à 2 SMIC.

Les mesures du plan jeunes répondent donc à un besoin de soutien et d'accompagnement immédiat et couvrent l'ensemble des situations dans lesquelles les jeunes se trouvent pour accéder à l'emploi.

### **Des mesures pertinentes et adaptées au contexte économique**

Des mesures emblématiques apparaissent bienvenues pour stimuler la confiance des employeurs. C'est le cas de l'aide à l'embauche de moins de 26 ans et de l'aide au recrutement d'un alternant (apprentissage ou contrat de professionnalisation). Le gouvernement espère ainsi favoriser les embauches, améliorer la compétitivité des entreprises, contribuer à la confiance des employeurs et éviter de longues périodes d'inactivité et des phénomènes de décrochage. Cependant, il est difficile de mesurer les effets d'aubaine (recrutements déjà prévus ou qui se seraient accomplis) qui accompagnent inévitablement ce type de mesure large et sans conditionnalité. Beaucoup d'entreprises sont susceptibles de profiter, particulièrement celles qui ne sont pas en difficulté.

Par ailleurs, le ciblage partiel sur les jeunes NEETs paraît tout à fait justifié au vu de la persistance et du caractère massif de cette situation. Ce ciblage passe notamment par des programmes à destination des jeunes décrocheurs scolaires ou par certains parcours d'insertion (comme PACEA et la [Garanties Jeunes](#)).

Le plan agit à différents niveaux pour traiter différents types de problématiques, dont le manque de compétences et la question de l'insertion dans l'emploi. En particulier, l'insistance sur les compétences pour réduire le chômage est également tout à fait justifiée, notamment au vu des études empiriques soulignant le lien entre compétences/formation et emploi (voir par exemple [cette récente étude de l'OCDE](#)).

Enfin, le plan cible judicieusement les métiers en tension, en proposant un supplément de 6 000 places en formation en soin/santé (l'expérience de la première vague pandémique et de confinement ayant illustré les manques flagrant dans ce secteur), et 5 000 formations pour le numérique, lesquelles répondent à un [besoin de numérisation croissante de la société et de l'économie française](#).

### **Des zones d'ombre et des limites importantes au plan proposé**

En dehors des effets d'aubaine probables qui se profilent, de nombreuses zones d'ombre rendent incertains les effets réels des mesures prévues dans le plan, notamment en termes de revenu monétaire.

Tout d'abord, certains dispositifs prévus semblent privilégier l'accès à des contrats précaires. En particulier, le niveau de rémunération du service civique reste faible et inférieur au SMIC. Pointé par de nombreux acteurs sociaux, on ne dénote aucun filet de sécurité à destination des (jeunes) primo-arrivants sur le marché du travail (pas de RSA jeunes pour ceux qui ne justifient pas de durée minimale d'emploi). Dénoncée par les fédérations syndicales, l'application de la [réforme d'assurance-chômage de 2019](#) n'est pas repoussée pour les primo-arrivants (contrairement à la situation des autres actifs), qui doivent cotiser plus longtemps pour y avoir droit. Enfin, point problématique au vu des éléments présentés ci-avant, le problème de la pauvreté potentielle n'est pas traité alors que le risque de tomber dans cette situation de précarité financière est réelle pour beaucoup de jeunes. A noter que de manière plus générale, seulement 800 000 € du plan « France Relance » sont consacrés aux plus défavorisés.

Ensuite, des interrogations sérieuses portent sur la capacité réelle de certaines institutions à remplir leur mission alors qu'elles sont au cœur de certains dispositifs. Ainsi, des doutes sérieux peuvent

poindre quant à la capacité réelle d'accompagnement par les missions locales du « surplus » de jeunes orientés vers des dispositifs formation ou emploi, en regard de leur situation de surcapacité actuelle (cf. par exemple ce point de vue de [Yannick L'horty](#)). Par ailleurs, de nombreuses associations et autres organismes d'accueil ont pointé une forte incertitude sur leur capacité (offre) à répondre à l'augmentation de la demande d'emplois d'avenir qui leur serait adressée de la part des jeunes, et qui constitue un part importante du plan.

Enfin, si le ciblage partiel sur les jeunes décrocheurs et les NEETs paraît justifié, l'effet sera plus conjoncturel que structurel : l'impact jouera plus sur le surplus de décrocheurs ou de jeunes sans solution engendré par la crise sanitaire et économique que sur le stock déjà présent avant celle-ci.

## Conclusion

Le plan jeunes prévoit des mesures générales. Il n'y a donc pas de raison a priori que celles-ci donnent lieu à des discussions entre les partenaires sociaux dans les entreprises. On peut regretter qu'elles ne soient pas l'occasion de mieux se saisir de la question de l'articulation entre embauche des jeunes et maintien en emploi des seniors, trop souvent négligée, particulièrement en période de crise. Dans certains cas, il n'est pas impossible que les recrutements de jeunes facilités par l'aide à l'embauche s'accompagnent d'un départ de certains seniors.

Le plan jeunes est un plan conjoncturel. Les différentes mesures sont d'application immédiate, couvrent un large spectre de situations et ont un horizon d'un an. S'agissant de l'aide à l'embauche, son efficacité sera conditionnée aux perspectives d'activité des entreprises s'agissant du nombre d'emplois créés et de la qualité de l'emploi. Or le reste du plan de relance ne relève pas du court terme et ses effets se produiront pour l'essentiel à partir de la deuxième moitié de l'année 2021. Dès lors, le décalage temporel dans le contexte d'incertitude radicale actuelle entre les mesures emploi et le reste du plan de relance interroge. Entre les mesures d'urgence économique et les mesures de soutien à l'investissement, des mesures de relance de l'activité à court terme susceptibles d'avoir un effet d'entraînement et de rétablir la confiance seraient pertinentes.

Par ailleurs, le fait que chaque jeune puisse se voir proposer une solution suppose une information et un accompagnement adaptés. Les efforts du plan sont conséquents mais il n'est pas certain qu'ils soient suffisants et que le renforcement des moyens prévu sera effectivement mis en œuvre.

Enfin, le plan est incomplet car s'il entend donner à chaque jeune une solution, il ne leur donnera pas nécessairement un revenu. Ainsi alors que la pauvreté augmente, aucun filet de sécurité n'est prévu. Le plan jeunes aurait pu envisager une rémunération à hauteur du RSA pour les jeunes diplômés, une revalorisation du service civique ou encore une allocation pour les NEETs. Cela aurait permis par ailleurs d'ajouter un soutien à la demande qui ne se traduise pas par une augmentation des importations car ces revenus donneraient lieu essentiellement à des dépenses de logement et de nourriture.